

**Procès-verbal de la réunion du comité paritaire EHDAA de la Commission scolaire des Affluents, tenue le 18 janvier 2017, à 13h30, au SERM.**

---

**Présences :**

<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-François Joly, directeur	Services éducatifs
<input type="checkbox"/>	Guylaine Tremblay, directrice	Service des ressources humaines
<input type="checkbox"/>	Michel Pelletier, directeur	École Bernard-Corbin
<input type="checkbox"/>	Stéphanie Brochu, directrice	École institutionnelle du Méandre
<input checked="" type="checkbox"/>	Ghislain Plourde, directeur	École secondaire Le Prélude
<input checked="" type="checkbox"/>	Karine Nantel, vice-présidente	SERM
<input type="checkbox"/>	Marie-Christine Dupuis, conseillère	SERM
<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien Boucher, enseignant	École secondaire Jean-Baptiste-Meilleur
<input checked="" type="checkbox"/>	Monique Labossière, enseignante	École l'Envolée
<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline Savoie, enseignante	École de la Seigneurie

**Légende :**

Partie patronale : PP

Partie syndicale : PS

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes rendus des 27 avril et 12 décembre 2016
3. Suivis:
  - 3.1. Cadre de référence sur la gestion des comportements (8 janvier 2016)
  - 3.2. Rôle de l'enseignante ou de l'enseignant ressource (9 mars 2016)
  - 3.3. Comité-école EHDAA - formation conjointe (27 avril 2016)
  - 3.4. Services pour élèves codés en cours d'année (27 avril 2016)
  - 3.5. Élèves classes spécialisées intégrés en cours d'année en classe régulière (12 déc. 2016) - situation Jean-De la Fontaine (titre amendé)
  - 3.6. Élèves en modification en classe régulière (12 décembre 2016)
4. Répartition de la clientèle EHDAA - 2017-2018
5. Détail des dépenses services « formation générale des jeunes » - 24 M \$
6. Varia

**2. Lecture et adoption des procès-verbaux des 27 avril et 12 décembre 2016**

Le procès-verbal du 27 avril est adopté. Des correctifs au procès-verbal du 12 décembre ont été apportés. Des correctifs au procès-verbal du 12 décembre 2016 devront être apportés et il sera adopté lors d'une prochaine rencontre.

### **3. Suivis**

#### **3.1 Cadre de référence sur la gestion des comportements**

La PP annonce l'ouverture d'un nouveau poste de conseiller pédagogique. Ce poste sera dédié au soutien aux écoles voulant se doter d'un cadre en gestion de comportement.

La PS demande si ce nouveau poste de conseiller pédagogique sera affecté à un champ en particulier.

La PP répond que le poste de conseiller pédagogique sera dévolu en psychoéducation. Ce poste de conseiller pédagogique en sera également un de soutien au service de garde. Actuellement, il n'y a aucun service d'intervention dédié au service de garde ainsi qu'aucun accès à une ressource spécialisée. Cette ressource permettra de venir en aide au milieu afin de pallier à certaines situations problématiques.

Le conseiller pédagogique contribuera et participera à l'élaboration du plan de formation pour les éducateurs spécialisés. Présentement, le psychoéducateur de la MRC des Moulins, Alain Rivest, s'occupe des élèves expulsés. Alain Rivest, qui est en cours de mandat, couvrira uniquement la MRC l'Assomption et le nouveau conseiller pédagogique couvrira la MRC des Moulins.

La PS demande si ce nouveau poste sera exclusivement dédié au service de garde.

La PP répond par la négative. Le conseiller pédagogique devra s'arrimer avec l'équipe de l'école où il sera positionné.

La PS demande ce qui adviendra des élèves ayant des problèmes au préscolaire.

La PP mentionne que le service Sauterelle était un service offert pour une période temporaire. Il y avait peu de services rattachés auparavant au groupe. L'élève en difficulté était envoyé dans le groupe Sauterelle pour adaptation. Après quelques semaines, il était retourné à son groupe d'appartenance. Maintenant, il est référé à l'école Alphonse-Desjardins. Il n'y a plus de réintégration en cours d'année. Une fois l'élève à l'école Alphonse-Desjardins, l'équipe de professionnels tente de préciser la problématique de l'élève.

La PS désire savoir où sera posté le conseiller pédagogique.

La PP espérait le localiser au centre administratif mais aucune place n'est disponible à cet endroit. Ils sont en mode réflexion afin de trouver une solution. Elle ajoute que le cadre de référence sera bientôt élaboré.

#### **3.2 Rôle de l'enseignante et de l'enseignant ressource**

La PP se réfère à un cadre de référence qui sera bientôt révisé.

La PS est d'accord que le cadre de référence est obsolète et doit être révisé. Elle questionne à savoir si des documents en lien avec une formation sur le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant ressource circulent dans les milieux.

La PP mentionne qu'aucune formation centralisée n'est offerte aux enseignantes et enseignants ressources par une chercheuse universitaire. Elle n'a pas plus de détails. Elle ajoute que le comité paritaire sera saisi des travaux lorsque le cadre de référence sera révisé.

### **3.3 Comité-école EHDAA - formation conjointe**

La PP annonce que le canevas de la formation sera présenté au comité consultatif ainsi qu'aux tables des directions primaire et secondaire au cours du mois de février 2017.

### **3.4 Services pour élèves codés en cours d'année**

La PS mentionne que selon ses informations, lorsqu'un élève arrive d'une autre commission scolaire, la pondération a priori ne s'applique pas. Par conséquent, l'élève sera pondéré l'année suivante.

La PP rétorque que malgré la pondération a priori qui ne s'applique pas, l'élève reçoit des services d'appui et l'enseignant reçoit des services de soutien.

La PS mentionne que la difficulté réside dans l'interprétation des services de soutien à l'enseignante ou à l'enseignant. Selon elle, les services d'appui à l'élève ne doivent en aucune façon devenir les services de soutien à l'enseignante ou à l'enseignant. Elle croit qu'il serait pertinent de créer une banque de référence des services de soutien offerts aux enseignantes et enseignants.

La PP répond que selon la jurisprudence, la formation est une forme de soutien.

La PS réaffirme que l'enseignante ou l'enseignant a aussi besoin de services de soutien à l'extérieur de la formation et des services d'appui offerts à l'élève.

La PP consultera le service des Ressources humaines et la fédération des Commissions scolaires afin de faire une revue de la jurisprudence.

La PS validera également auprès de la FSE et, au besoin, dressera la liste des services offerts et des formes que ceux-ci peuvent prendre en lien aux services de soutien offerts aux enseignantes et enseignants.

### **3.5 Élèves intégrés en cours d'année en classe régulière provenant d'une classe spécialisée.**

Les PP et PS s'entendent pour revoir le libellé du point 6 au procès-verbal du 12 décembre 2016 en le scindant en sous-points :

6.1 Cas d'un élève code 53 à l'école Jean-De La Fontaine en 6<sup>e</sup> année

6.2 Élèves intégrés en cours d'année provenant d'une classe spéciale vers une classe régulière dans notre commission scolaire

Un retour sera fait lors d'une prochaine rencontre.

### **3.6 Élèves en modification en classe régulière**

La PS mentionne que le sujet sera traité en CRT Jeune et en CPP.

La PP demande combien d'élèves sont en modification en classe régulière. Dès la réception de la confirmation, un suivi sera fait avec la PS.

La PS désire obtenir le résultat par école et par classe.

La PP acquiesce à cette demande.

#### **4. Répartition de la clientèle EHDAA - 2017-2018**

La PS indique qu'un avis a été envoyé à la PP la semaine dernière à cet effet. Il s'avère qu'il y a peu de mouvement de clientèle en adaptation scolaire.

La PP mentionne que les données reçues dans les tableaux ont peu de valeur à ce temps-ci de l'année car trop de facteurs peuvent les modifier.

La PS répond qu'elle comprend que l'avis a été fait sur la base de données non valide.

La PP indique que les données de la répartition de clientèle peuvent varier. Elle informe la PS que dû à l'ajout d'un groupe alternatif de l'école Soleil-de-l'Aube, un manque de local à l'école Henri-Bourassa pour un groupe en adaptation scolaire a été constaté. Elle ajoute que les données précises n'étaient pas disponibles au moment où le portrait a été fait par l'organisation scolaire. Cette année, dans le processus des affectations, une seule donnée a changé. La PP répertoriera les élèves qui seront en adaptation scolaire et qui iront au secondaire l'année suivante.

La PS a été informée des inquiétudes face aux données préliminaires pour les groupes SE à l'école du Coteau car il n'y a plus de places disponibles pour cette clientèle. Ces groupes où on retrouve des places dans le négatif ne devraient-ils pas faire l'objet d'ouverture de groupe à l'étape des prévisions en vue de permettre des ratios plus près des moyennes.

La PP soulève que certains élèves, mathématiquement inclus aux tableaux, sont en réalité intégrés dans les groupes réguliers. Ces tableaux peuvent donc ne pas refléter le nombre réel d'élèves dans les classes SE.

La PS comprend qu'elle devrait recevoir des tableaux qui seront plus fiables que le document déposé en janvier 2017, « Répartition des élèves 2017-2018 », pour l'année scolaire 2018-2019.

La PP affirme que le document actuellement déposé est conçu pour la prévision des locaux. Ce document est déposé avant même d'avoir les données réelles. Elle est déjà préoccupée par la capacité d'accueil de l'école l'Impact. Elle examine la possibilité d'ouvrir de nouveaux groupes TSA et DL dans le secteur Lachenaie pour répondre à la recrudescence des besoins en lien avec la clientèle SE.

La PS se demande si de nouveaux locaux seront disponibles afin de relocaliser cette clientèle.

La PP mentionne qu'il y a des locaux aménagés dans les écoles du secteur Lachenaie. Elle envisage un pôle de débordement pour accueillir les élèves en provenance des écoles de la Paix et Henri-Bourassa. Comme les élèves du primaire peuvent faire une 7<sup>e</sup> année de fréquentation, il n'y aurait peut-être pas d'ouverture de classe. L'information sera disponible le 20 janvier prochain.

La PS mentionne qu'à l'école Félix-Leclerc, il y a deux classes DL et FPT qui n'apparaissent pas dans le document « Répartition des élèves 2017-2018 ». Elle demande s'il s'agit d'un oubli ou de la disparition des groupes. Elle s'interroge également à savoir pourquoi des élèves provenant de l'école Jean-Baptiste-Meilleur, maintenant relocalisés à l'école Jean-Claude-Crevier, portent l'appellation TRP plutôt que TSA.

La PP répond qu'elle ne connaît pas la réponse concernant les classes à l'école Félix-Leclerc. Quant à la question concernant l'appellation TRP plutôt que TSA, elle répond qu'il s'agit d'une question de règles budgétaires permettant un financement plus élevé en service TES dans les groupes TRP (35 heures) versus TSA (33 heures).

#### **5. Détail des dépenses services « formation générale des jeunes » - 24 M \$**

La PS indique que lors de sa présentation, madame Anne Turcotte a présenté la dépense de 24 667 284 \$ dans la rubrique dépenses / services / formation générale jeune. La PS aimerait obtenir la ventilation de cette somme afin d'être en mesure d'informer les enseignantes et enseignants.

La PP comprend que la PS désire obtenir la ventilation de l'unité 456 (corps d'emploi et autres services aux écoles). Elle ajoute que la somme de 59 096 880 \$ comprend la somme de ± 15 millions dégagée pour le fonds 5 des écoles. Elle parlera des nouvelles mesures lors d'une prochaine rencontre.

Prochaine rencontre prévue le 15 février 2017

Fin de la rencontre à 15 h 31

Lilianne Touchette, secrétaire  
SERM